

Ministère de la Santé

# FAQ sur le vaccin contre la COVID-19 pour les parents et les tuteurs

Version 1.0 – le 23 septembre 2021

Cette FAQ ne fournit que des informations de base. Ce document ne sert pas à fournir ou à remplacer un avis médical, un diagnostic ou un traitement ou un avis juridique.

En tant que parents et tuteurs essayant de traverser la pandémie avec des enfants, il est important d'avoir des informations disponibles afin de bien répondre à vos questions. Voici les questions les plus courantes ainsi que les sources vers lesquelles vous pouvez vous tourner en vue d'obtenir des renseignements supplémentaires non présentés ici.

## L'importance de se faire vacciner

### Dois-je faire vacciner mon adolescent?

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) et la Société canadienne de pédiatrie (SCP) recommandent tous deux la vaccination contre la COVID-19 pour les personnes âgées de 12 ans et plus. Des millions de jeunes ont reçu le vaccin Pfizer sans effets secondaires graves.

Depuis le 18 août, les personnes ayant 12 ans en 2021 (année de naissance 2009) peuvent recevoir le vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19. Le choix de l'élargissement de ce groupe d'âge a été fondé sur l'opinion d'experts et après un examen attentif de l'expérience d'autres administrations qui ont vacciné cette cohorte d'âges sans qu'aucun risque ne soit recensé.

En général, les enfants qui sont infectés par la COVID-19 présentent des symptômes légers. Cependant, certains enfants peuvent tomber très malades et nécessiter une hospitalisation. Les enfants peuvent également présenter des symptômes plus graves et plus durables pouvant affecter leur santé et leur bien-être. Dans quelques cas très rares, le virus peut également causer la mort chez les enfants.

Tout comme les adultes, les enfants peuvent également transmettre le virus à d'autres personnes s'ils sont infectés, même s'ils ne se sentent pas malades.

Certains variants, comme le variant Delta, sont plus facilement transmissibles et peuvent provoquer des symptômes plus graves.

La vaccination de tous ceux qui sont admissibles, y compris les adolescents, contribuera à réduire le nombre de cas de COVID-19 au sein de notre communauté et permettra ainsi aux enfants de reprendre les activités qu'ils aiment. La vaccination contribuera également à protéger les jeunes enfants qui ne peuvent pas encore recevoir le vaccin, ainsi qu'à empêcher le virus de se propager et de muter en de nouveaux variants dangereux.

Même si votre enfant est amené à suivre ses cours de façon virtuelle cette année scolaire, la vaccination le protégera, lui et les autres, lorsqu'il se trouve dans un environnement social avec ses amis et sa famille et lorsqu'il participe à des activités parascolaires.

## **Le vaccin est-il obligatoire pour que mon enfant puisse aller à l'école?**

Non. Le vaccin contre la COVID-19 n'est pas obligatoire pour aller à l'école.

Toutefois, si une écloison de COVID-19 se déclare dans l'école de votre enfant et que celui-ci n'est pas entièrement vacciné, il peut être exclu de l'enseignement en présentiel jusqu'à ce que l'écloison soit terminée et qu'il puisse revenir sans danger.

Votre bureau de santé publique locale peut vous contacter au sujet du statut de la vaccination de votre enfant contre la COVID-19 pour s'assurer qu'il dispose d'informations à jour dans son dossier.

## **Innocuité des vaccins**

### **Comment puis-je être assuré que le vaccin est sans danger pour mon enfant et qu'il fonctionnera?**

À l'heure actuelle, Santé Canada a autorisé l'utilisation de deux vaccins pour les enfants et les adolescents (âgés de 12 ans et plus) : le vaccin Pfizer-BioNTech et le vaccin Moderna. Ces vaccins contre la COVID-19 sont sûrs et efficaces et ont été soumis à toutes les étapes normalement suivies pour autoriser un vaccin au Canada.

À l'heure actuelle, le vaccin Pfizer-BioNTech est principalement administré en Ontario aux adolescents âgés de 12 à 17 ans.

Avant d'être utilisés au Canada, tous les vaccins, y compris les vaccins contre la COVID-19, font l'objet d'un examen approfondi par Santé Canada, qui en vérifie la

sécurité et l'efficacité. Après l'approbation d'un produit, l'innocuité des vaccins continue d'être contrôlée par des systèmes locaux et nationaux de surveillance de la sécurité des vaccins.

En Ontario, les fournisseurs de soins de santé sont tenus de signaler les événements indésirables potentiels survenus après la vaccination à leur médecin-chef en santé publique, conformément à la Loi sur la protection et la promotion de la santé. Cette information est transmise à Santé publique Ontario (SPO) pour un examen et un suivi continus et pour la présentation de rapports à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) afin de soutenir la surveillance nationale de l'innocuité des vaccins.

### **J'ai entendu dire que le vaccin peut causer des problèmes cardiaques chez les enfants. Mon enfant est-il en danger?**

Des cas de myocardite (inflammation du muscle cardiaque) et de péricardite (inflammation de la poche dans laquelle se trouve le cœur à l'intérieur de la poitrine) ont été signalés au Canada et à l'étranger à la suite de la vaccination avec les vaccins à ARNm contre la COVID-19. Les cas sont survenus plus fréquemment chez les hommes que chez les femmes, le plus souvent chez les adolescents et les jeunes adultes de moins de 30 ans, plus souvent après la deuxième dose du vaccin. La majorité des cas signalés sont bénins et les personnes concernées se rétablissent rapidement. On signale généralement que les symptômes commencent dans la semaine qui suit la vaccination.

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) continue de recommander fortement qu'une série complète de vaccins à ARNm contre la COVID-19 soit offerte à toutes les personnes admissibles au Canada, y compris celles âgées de 12 ans et plus. Les vaccins à ARNm continuent d'être recommandés à l'échelle internationale. Par mesure de précaution, le CCNI recommande aux personnes ayant présenté une myocardite ou une péricardite après une première dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19, d'attendre que plus amples informations soient disponibles avant de recevoir une deuxième dose. Le CCNI, SPO et le ministère de la Santé continuent de suivre ce dossier de près et mettront à jour cette recommandation au fur et à mesure que de nouvelles preuves seront disponibles. Cette situation est suivie de près au Canada ainsi qu'à l'étranger.

## Qui ne doit pas être vacciné?

La plupart des personnes peuvent recevoir le vaccin en toute sécurité.

Les personnes souffrant d'allergies graves (c'est-à-dire d'anaphylaxie) à l'un des ingrédients du vaccin ou celles qui ont eu une réaction allergique grave après la première dose ou celles qui présentent certains problèmes de santé devraient en parler à leur fournisseur de soins de santé. Consultez les [recommandations de vaccination contre la COVID-19 pour les groupes particuliers](#) pour en savoir plus.

## Se faire vacciner

### Où puis-je faire vacciner mon enfant?

Le vaccin est disponible dans les cliniques communautaires et dans certains bureaux des fournisseurs de soins de santé, dans les cliniques de consultation sans rendez-vous et dans les pharmacies. Certaines régions peuvent proposer des cliniques pour des écoles et des communautés spécifiques. Découvrez où aller pour vous faire [vacciner dans votre région](#).

### Le consentement des parents ou du tuteur est-il nécessaire pour que mon enfant soit vacciné?

Les vaccins ne sont administrés que si la personne concernée, y compris celle âgée de 12 à 17 ans, donne son consentement éclairé, pour autant qu'elle ait la capacité mentale de prendre cette décision. Cela signifie que la personne comprend en quoi consiste la vaccination, pourquoi elle est recommandée et quels sont les risques et les avantages de l'acceptation ou du refus de se faire vacciner. Si la personne est incapable de consentir à l'administration du vaccin, le consentement devra être obtenu de son mandataire spécial, comme son parent ou son tuteur légal.

Le fournisseur de soins de santé et la famille doivent respecter la décision du jeune de se faire vacciner ou non. En principe, cette décision devrait être discutée à l'avance avec un adulte de confiance ou un tuteur afin de s'assurer qu'il comprend les choix qu'il fait pour sa santé. Lorsqu'un jeune reçoit son vaccin, le fournisseur de soins de santé qui le lui administre vérifie qu'il comprend la nature du traitement, ses risques ainsi que ses avantages.

Les parents et les tuteurs sont encouragés à discuter de la vaccination avec leurs enfants avant de se rendre à une clinique.

## **Le vaccin peut-il être administré avec d'autres vaccins pour les enfants ou le vaccin contre la grippe?**

Les recommandations actuelles sont de recevoir le vaccin contre la COVID-19 seul (c'est-à-dire sans autres vaccins). Les autres vaccins doivent être programmés 14 jours avant ou 28 jours après le vaccin contre la COVID-19.

## **Mon enfant doit-il être vacciné s'il a déjà été malade en raison de la COVID-19?**

Oui. Le vaccin est recommandé même si vous avez déjà eu la COVID-19. Bien qu'une infection antérieure à la COVID-19 puisse offrir une certaine protection contre une nouvelle maladie, on ne sait pas combien de temps cette protection durera. De plus, elle peut ne pas protéger contre les nouveaux variants du virus. Si votre enfant est en train de se remettre de la COVID-19, la vaccination peut être reportée jusqu'à ce qu'il se sente mieux et ne soit plus en auto-isolément.

## **Mon enfant est nerveux à l'idée de se faire vacciner. Comment puis-je l'aider?**

Se faire vacciner peut être stressant pour certaines personnes. Préparez votre enfant avant la visite en étant honnête et expliquez-lui que la piqûre peut pincer ou piquer, mais que cela ne durera pas longtemps. Faites-lui savoir que le vaccin est important pour sa protection contre la COVID-19. Encouragez-le à utiliser des distractions comme son appareil mobile ou un livre. Une respiration profonde ou le fait de compter, ainsi que le fait de garder le bras détendu et immobile peuvent aider à faciliter le processus.

Pour plus d'informations sur l'amélioration de l'expérience de la vaccination, veuillez consulter le document intitulé Gestion de la douleur liée à la vaccination : [Centre d'apprentissage du système CARD \(aboutkidshealth.ca/Fr\)](https://aboutkidshealth.ca/Fr).

## **Quand mon jeune enfant pourra-t-il être vacciné?**

Des essais cliniques des vaccins contre COVID-19 pour les enfants de moins de 12 ans sont actuellement en cours. On s'attend à ce que l'extension de l'approbation des vaccins contre la COVID-19 signifie que des enfants plus jeunes pourront être vaccinés dans les mois à venir.

## Après la vaccination

### **Quels sont les effets secondaires du vaccin? Que dois-je surveiller et quand dois-je demander un avis médical?**

Comme tout vaccin ou médicament, il peut y avoir des effets secondaires après l'administration du vaccin contre la COVID-19. Ces effets secondaires sont généralement légers et disparaissent au bout de quelques jours. Les effets secondaires peuvent être les suivants : douleur, rougeur ou enflure au site d'injection, sensation de fatigue, maux de tête, douleurs musculaires ou articulaires, fièvre ou frissons, gonflement des ganglions, diarrhée, nausées ou vomissements.

Les symptômes d'une inflammation cardiaque (myocardite/péricardite) peuvent inclure des douleurs thoraciques, une sensation de serrement, un essoufflement, des palpitations ou un rythme cardiaque irrégulier. Consultez un médecin si votre enfant présente l'un de ces symptômes après avoir été vacciné.

Les effets secondaires graves après l'administration du vaccin sont rares. Demandez immédiatement des soins médicaux ou appelez le 911 si votre enfant est gravement malade ou s'il présente des symptômes tels que de l'urticaire, un gonflement du visage ou de la bouche, des difficultés à respirer, une forte fièvre (plus de 40°C) ou des convulsions.

### **Mon enfant devra-t-il porter un masque après avoir été vacciné?**

La vaccination et les mesures de santé publique supplémentaires, telles que la distanciation physique, le port du masque et le lavage des mains, sont toujours recommandées et constituent les meilleurs moyens de protéger votre enfant, votre famille et votre communauté contre la COVID-19.

### **Mon enfant peut-il contracter une infection à la COVID-19 après avoir été vacciné?**

Aucun vaccin n'est efficace à 100 %. Il est donc possible d'être infecté par la COVID-19 après avoir été vacciné. Toutefois, les données sont claires : la vaccination offre une très bonne protection contre la COVID-19 et, en cas d'infection par des variants de la COVID-19, y compris le variant Delta, la vaccination réduit considérablement la gravité de la maladie, y compris l'hospitalisation et le décès.

## Dois-je signaler que mon enfant a reçu le vaccin contre la COVID-19 à son école ou à mon bureau de santé publique locale?

Non. Après la vaccination, votre enfant recevra un reçu contenant des informations sur le vaccin qu'il a reçu. Il sera également envoyé par courriel ou par message texte si vous fournissez ces coordonnées. Veillez à conserver ce reçu dans un endroit sûr au cas où votre bureau de santé publique locale aurait besoin de ces informations afin de confirmer ou gérer toute éclosion dans l'école de votre enfant si elle se produit.

## Mon enfant aura-t-il besoin de doses de rappel à l'avenir?

À l'heure actuelle, les troisièmes doses ne sont recommandées que pour certaines populations, comme les personnes immunodéprimées ou les personnes âgées vulnérables vivant dans des milieux de soins collectifs à risque élevé. Pour plus amples renseignements, consultez les [recommandations de vaccination contre la COVID-19 pour les groupes particuliers](#).

## Où puis-je obtenir de plus amples renseignements?

Tous les renseignements sur la COVID-19 et les vaccins que vous trouverez en ligne ne sont pas factuels. Il est important d'être attentifs à la source des informations que vous consultez. Les liens ci-dessous constituent un point de départ pour trouver des sources de renseignements fiables.

- Gouvernement de l'Ontario; [Ressources de communication relatives à la COVID-19 | Ontario.ca](#)
- Santé publique Ontario; [Bienvenue | Santé publique Ontario](#)
- Votre bureau de santé publique locale; trouvez votre bureau de santé à [Emplacement des bureaux de santé – Bureaux de santé – Vos services de santé communautaire – MSSLD \(gov.on.ca\)](#)